

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 février 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 février 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Hélène BOUDON
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Stéphanie BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL
DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES
DE 20 000 A 40 000 HABITANTS**

Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

50

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

56

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant abaissement des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art.37),
Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,
Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux.

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,
Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10 000 habitants,
Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'Assemblée délibérante de l'établissement public.

Outre la rémunération prévue par le statut de la Fonction Publique Territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de directeur général adjoint pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié, et de la NBI.

Il pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint de 20 000 à 40 000 habitants, à temps complet à compter du 01 mars 2020 ;
- **Donne** pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents relatifs à cette opération.

Les crédits nécessaires aux rémunérations seront inscrits aux budgets principal et annexe concernés, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 51	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

